Certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement

Je, soussignée, ANN-RENEE COULOMBE, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lawrenceville, certifie, par la présente que :

a) une procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement distinct 2026-373-1 s'est tenue le 17 novembre 2026 de 9 h à 19 h, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2) :

b) le nombre de personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites le 2 novembre 2026 sur la liste référendaire concernée s'élève à 54 ;

c) le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 16 ;

d) le nombre de demandes faites est de 20 ;

e) le règlement distinct n° 2026-373-1 a été approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

Oui ☐ Non ☒

Ou

Un scrutin référendaire doit être tenu pour que le Règlement 2026-373-1 soit approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

Oui ☒ Non ☐

DONNE A LAWRENCEVILLE, CE 17 NOVEMBRE 2026

ANN-RENEE COULOMBE, directrice générale et greffière-trésorière